



Compte-rendu du bureau

du 11 décembre 2014

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 04/12/2014

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT

OLIVET : M. Hugues SAURY

ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Michel MARTIN , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN (à partir de 18h02)

ORMES : M. Alain TOUCHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à M. Philippe LELOUP , M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à M. Eric ARCHENAULT

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

INGRE : M. Christian DUMAS

ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. François LAGARDE

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Nicole WOJCIK remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29

Nombre de délégués en exercice 29

Quorum 15

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Action foncière - Commune de Boigny-sur-Bionne - Modification des conditions de vente de la maison de la Garenne - Approbation d'un avenant à la promesse de vente.

Le bureau a décidé de modifier le prix de vente de la propriété bâtie située 750, rue du Grand Bouland à Boigny-sur-Bionne, nouvellement cadastrée section A numéro 1712, section ZC numéros 14 et 16 pour une contenance totale de 4 717 m² et consentir la vente dont il s'agit à M. Baptiste HUBERT moyennant le prix net vendeur de 193 000 euros, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Orléans - ZAC du Clos Rozay - Rue de la Marine de Loire, rue des Chalands, rue de la Toue, rue de la Mothe Saint-Antoine, rue de Bienfaisance (compris dans le Clos Pré-Renault) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Orléans pour les ouvrages situés dans la ZAC du Clos Rozay – rue de la Marine de Loire, rue des Chalands, rue de la Toue, rue de la Mothe Saint-Antoine, rue de Bienfaisance (compris dans le clos Pré-Renault).

ASST 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Denis-en-Val - Lotissement du Hameau des Brulis - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour les ouvrages situés dans le Lotissement du Hameau des Brulis, rue du Hameau des Brulis.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Foncier - Commune de Fleury les Aubrais (2 rue André Dessaux) - Résiliation amiable de bail commercial - Approbation d'une convention à passer avec la société Loiret Médical Service.

Le bureau a approuvé la convention portant sur la résiliation amiable du bail commercial, du local de 280 m² sis dans l'immeuble sis 2 rue André Dessaux à Fleury-les-Aubrais, et fixant l'indemnité d'éviction de la société Loiret Médical Service à un montant de 180 000 €, ainsi que les frais relatifs à la rédaction de l'acte.

VTD 02 - Foncier - Commune d'Orléans - Cession d'immeuble bâti - 84 rue du Faubourg Madeleine - Passation d'une promesse de vente et d'un acte de vente avec la SCI OPALE.

Le bureau a :

- décidé de vendre la parcelle de terrain cadastrée AI numéro 771 d'une surface totale de 489 m², sise 84 rue du Faubourg Madeleine à Orléans, moyennant le prix global et forfaitaire de 140 000 €, non assujetti à la TVA,

- approuvé la promesse de vente ainsi que l'acte de vente correspondant à passer avec la SCI OPALE, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.



VTD 03 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (17 rue du Nécotin) - Démolition-reconstruction de 4 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 2 000 €, au titre du dispositif « un pour un », dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition-amélioration de 4 logements PLAI situés 19 rue du Nécotin, à Orléans, dont le versement se fera en une fois,
- approuvé l'attribution d'une subvention de 21 360 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 533 694,99 € TTC pour permettre la construction de 4 PLAI situé 17 rue de Nécotin à Orléans.

VTD 04 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (17 rue du Nécotin) - Démolition reconstruction de 10 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Octroi de 10 agréments à France Loire - Attribution de deux subventions à la SA HLM France Loire -- Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution de 10 agréments PLUS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre la construction de 10 logements PLUS collectifs 17 rue du Nécotin à Orléans,
- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 5 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour la réalisation de 10 logements PLUS collectifs situés 17 rue du Nécotin à Orléans, dont le versement se fera en une fois, sous réserve de la signature de l'avenant n°19 à la convention de délégation des aides à la pierre de fin de gestion attribuant la dotation totale définitive pour l'année 2014,
- approuvé l'attribution d'une subvention de 13 768, 86 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 439 439,15 € TTC pour permettre la construction de 10 PLUS situé 17 rue de Nécotin à Orléans.

VTD 05 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saran (avenue André Chêne) - Construction d'un logement locatif social PLAI individuel - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 6 500 € au titre de l'Etat à la SA HLM France Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 207 256,32 € TTC pour permettre la construction d'un PLAI situé avenue André Chêne, à Saran, sous réserve de la signature de l'avenant n°9 de la fin de gestion attribuant la dotation totale et définitive pour l'année 2014,
- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 500 €, au titre du dispositif « un pour un », dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé avenue André Chêne à Saran, dont le versement se fera en une fois, sous réserve de la signature de l'avenant n° 19 à la convention DAP de la fin de gestion attribuant la dotation totale et définitive pour l'année 2014,
- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 5 340 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 207 256,32 € TTC pour permettre la construction d'un PLAI situé avenue André Chêne, à Saran.



VTD 06 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Semoy (185 rue du Bourg) - Acquisition-amélioration de 2 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Attribution de deux agréments PLUS et de deux subventions à LogemLoiret - Approbation d'une convention à passer avec LogemLoiret.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution de 2 agréments PLUS à LogemLoiret, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre l'acquisition-amélioration de 2 logements PLUS Individuels 185 rue du Bourg à Semoy,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 1 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'achat en Acquisition-Amélioration de 2 logements PLUS individuels situés 185 rue du Bourg à Semoy dont le versement se fera en une fois, sous réserve de la signature de l'avenant n°19 à la convention de DAP de fin de gestion attribuant la dotation totale définitive pour l'année 2014,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 5 040 € au titre de la Communauté d'agglomération à LogemLoiret sur une assiette prévisionnelle d'opération de 267 619,97 € TTC pour permettre l'acquisition-réhabilitation de 2 PLUS situés 185 rue du Bourg à SEMOY.

VTD 07 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Marigny-les-Usages (Le Hameau des Etangs) - Construction de 10 logements locatifs sociaux PLUS ANRU individuels - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention de 25 200 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 567 265,78 € TTC pour permettre la construction de 10 logements PLUS ANRU, situés rue de Lugère, à Marigny-les-Usages, au « Hameau des Etangs »,

- approuvé la convention de subvention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

VTD 08 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Cyr-en-Val (Le Parc de Morchène -) - Acquisition de 19 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Réservation de 19 agréments à la SNC SAMI Investissement et Cie.

Le bureau :

- approuvé l'octroi de 19 agréments pour 1 prêt PLS à la SNC SAMI INVESTISSEMENT et CIE, dans le cadre de la délégation de compétence, pour l'acquisition de 19 logements situés dans la résidence « Le parc de Morchène » à Saint-Cyr-en-Val.

VTD 09 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (Les Chaumonnières - rue du Coq - boulevard Victor Hugo) - Construction de 4 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 26 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM Vallogis, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 654 931 € TTC pour permettre la construction de 4 PLAI situés rue du Coq, boulevard Victor Hugo, à Olivet, Lotissement « les Chaumonnières », sous réserve de la signature de l'avenant n° 19 de fin de gestion attribuant la dotation totale définitive pour l'année 2014,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 2 000 €, au titre du dispositif « un pour un », dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre la construction de 4 logements PLAI situés rue du Coq, boulevard Victor Hugo, à Olivet, Lotissement



« les Chaumonnières », dont le versement se fera en une fois sous réserve de la signature de l'avenant n° 19 de fin de gestion attribuant la dotation totale définitive pour l'année 2014,

- approuvé l'attribution d'une subvention de 21 360 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM VALLOGIS sur une assiette prévisionnelle d'opération de 654 931 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLAI, boulevard Victor Hugo, à Olivet, Lotissement « les Chaumonnières.

VTD 10 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (Les Chaumonnières - rue du Coq - boulevard Victor Hugo) - Construction de 14 logements locatifs sociaux PLUS (11 collectifs et 3 individuels) - Octroi de 14 agréments à la SA HLM Vallogis - Attribution de deux subventions à la SA HLM Vallogis - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution de 14 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre la construction de 14 logements PLUS (dont 11 collectifs et 3 individuels) situés rue du Coq et boulevard Victor Hugo à Olivet, lotissement « les Chaumonnières »,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 7 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour la construction de 14 logements PLUS (dont 11 collectifs et 3 individuels) situés rue du Coq et boulevard Victor Hugo à Olivet, lotissement « les Chaumonnières », sous réserve de la signature de l'avenant n° 19 de fin de gestion attribuant la dotation totale définitive pour l'année 2014,

- approuvé l'attribution d'une subvention de 21 276 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM VALLOGIS sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 171 545 € TTC pour permettre la construction de 14 logements PLUS, boulevard Victor Hugo, à Olivet, Lotissement « les Chaumonnières.

Fait à Orléans, le 15 DEC. 2014

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.